

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

13 mai 2021

AFR 25/4114/2021

ÉTHIOPIE : IL FAUT MENER UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE INDÉPENDANTE SUR LE MASSACRE D'AKSOUM

Le 10 mai 2021, le Bureau du procureur général de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a publié un communiqué de presse concernant l'enquête pénale relative au massacre du 28 novembre 2020 à Aksoum, dans la région du Tigré. Ce massacre avait été signalé par des organisations internationales de défense des droits humains, dont Amnesty International, et dans la presse. La Commission éthiopienne des droits humains a publié un rapport préliminaire de 12 pages sur ces événements en mars.

Les conclusions d'Amnesty International diffèrent de celles tirées par le procureur général sur deux points clés : l'identité des victimes et le rôle des troupes érythréennes dans les meurtres de civils.

LES VICTIMES DU MASSACRE

Amnesty International a recueilli des éléments attestant de la mort de centaines de civils lors du massacre. Cependant, le procureur général a affirmé dans sa déclaration que les victimes étaient des combattants du Front de libération du peuple du Tigré (FLPT) qui avaient attaqué une base des forces érythréennes dans une partie de la ville située dans la montagne.

Les éléments recueillis par Amnesty International révèlent que la plupart des victimes du massacre étaient des civils non armés résidant à Aksoum. Nombre d'entre eux tentaient de fuir la violence. D'après des témoins interrogés par Amnesty International, qui étaient présents au début du massacre, les soldats érythréens « se sont déchaînés, ils ont tiré sur des hommes et des adolescents, tous civils, qui étaient en train de fuir dans les rues¹ ».

Au lieu de tirer sur des combattants, les soldats érythréens ont abattu des hommes qui ne présentaient aucune menace. Selon les habitants d'Aksoum, les victimes n'étaient pas armées et étaient souvent en train de fuir lorsque les soldats les ont prises pour cible.

Dans le quartier de Tsele, par exemple, des soldats érythréens ont tiré sur un homme sans abri connu sous le nom de Oud, qui souffrait de troubles mentaux. Un témoin raconte :

« Il marchait. Quand il a commencé à courir, ils lui ont tiré dessus. Il s'est remis à courir, puis il s'est arrêté et il s'est effondré. J'ai vu le moment où ils lui ont tiré dessus : son corps a tressauté. Ils se tenaient à environ 70 mètres de lui². »

Par ailleurs, une grande partie des homicides ont eu lieu dans des habitations privées, au cours de fouilles systématiques. Des témoins interrogés par Amnesty International ont décrit comment les soldats érythréens ont, à l'aide d'unités motorisées, procédé à des fouilles systématiques des habitations en vue de tuer tous les hommes qu'ils trouvaient, n'épargnant ni les adolescents, ni les adultes, ni les hommes âgés. À de nombreuses reprises, les soldats érythréens ont tué tous les membres masculins des familles qu'ils trouvaient dans les maisons.

Ainsi, Habtom (nom modifié), un habitant d'Addis-Abeba, a expliqué que des soldats érythréens ont tué quatre membres de sa famille proche, Lisaneworq Laeke, Biniam Lisaneworq, Girmay Tekly et Birhane Weoday, près de l'église d'Abune Pentalwos à Aksoum³.

Les soldats érythréens ont tué des civils sous les yeux de leurs familles, y compris devant des enfants. La fouille systématique des habitations s'est poursuivie jusque tard dans la soirée. Ils ont passé au peigne fin de nombreux quartiers d'Aksoum, y

¹ Amnesty International, "The Massacre in Axum", 26 février 2021 (Index : AFR2537302021), p 10.

² Entretien conduit par Amnesty International, (nom gardé secret), à Hamdayet, au Soudan, le 20 janvier 2021.

³ Entretien téléphonique mené par Amnesty International, (nom gardé secret), à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 26 janvier 2021. Ce témoignage est corroboré par celui d'autres témoins à Aksoum qui ont assisté aux funérailles de ces personnes le 30 novembre.

compris des quartiers éloignés de site du combat initial, tels que la zone de l'église d'Abune Pentalwos, de l'hôtel Sabean, de Menaharia et de l'église Saint-Michel.

Le lendemain, le 29 novembre, des soldats érythréens ont également attaqué des amis et des proches des victimes tandis qu'ils tentaient de récupérer les corps des personnes tuées⁴.

LA RESPONSABILITÉ DES SOLDATS ÉRYTHRÉENS DANS LE MASSACRE

Le Bureau du procureur général a minimisé le rôle des forces érythréennes dans le massacre, affirmant que le Front de libération du peuple du Tigré avait distribué des uniformes de l'armée éthiopienne et de l'armée érythréenne à des criminels libérés de prison.

Cependant, les témoins interrogés par Amnesty International ont reconnu les soldats érythréens qui procédaient à la fouille systématique des habitations à leur uniforme militaire, mais aussi à des traits culturels et linguistiques propres aux Érythréens. Parmi ces caractéristiques, les témoins ont évoqué par exemple les éléments suivants :

Certains soldats portaient trois cicatrices sur chaque tempe, près de l'œil, ce qui est un signe distinctif du groupe ethnique des Beni Amer qui est présent au Soudan et en Érythrée, mais pas en Éthiopie. Si les soldats éthiopiens parlent l'amharique, les soldats érythréens, eux, s'expriment en arabe ou en tigrinya, qui est une langue parlée par la population du Tigré et d'Érythrée. Bien que la langue soit globalement la même dans les deux régions, le tigrinya que parlent les soldats érythréens est un dialecte distinct avec ses propres mots et son propre accent. Par exemple, comme nous l'a expliqué une femme : « Ils disent toujours "ta'hale", ce qui signifie "bougez", mais c'est du tigrinya érythréen. Nous, on dit "laghak⁵" ».

CONCLUSION

Le gouvernement éthiopien a la responsabilité, en vertu du droit international, d'enquêter sur ce massacre. Ainsi, sur le principe, Amnesty International salue le fait que le Bureau du procureur général ait mené une enquête sur le massacre d'Aksoum. Cependant, selon les normes internationales, une telle enquête doit être immédiate, exhaustive, efficace, indépendante, impartiale et transparente⁶. Amnesty International est profondément préoccupée de constater que cette enquête n'a pas répondu à ces critères, notamment du point de vue de l'impartialité et de l'indépendance, et que ses conclusions ne sont pas crédibles. En effet, au vu du communiqué de presse publié par le Bureau du procureur général, il est à craindre que le but inavoué de cette enquête ait été de couvrir le massacre en affirmant que les victimes étaient en réalité des combattants du Front de libération du peuple du Tigré et en minimisant le rôle des soldats érythréens.

De manière générale, les conclusions du Bureau du procureur général indiquent que les voies de recours au niveau national (notamment en termes de justice et d'obligation de rendre des comptes) seront hors de portée concernant le massacre d'Aksoum ainsi que d'autres violations graves des droits humains commises dans le contexte du conflit au Tigré. Elles montrent également que l'Éthiopie n'a pas rempli son devoir de mener une enquête efficace sur le massacre, alors que le droit international l'y oblige. Ainsi, Amnesty International réitère son appel à une enquête internationale ou régionale indépendante, dotée d'un mandat et de la capacité de recueillir et conserver des preuves en vue d'éventuelles poursuites à l'avenir.

Traduction d'Amnesty International France – 21 mai 2021

⁴ Amnesty International, "The Massacre in Axum", 26 février 2021 (Index : AFR2537302021), p.13.

⁵ Amnesty International, "The Massacre in Axum", 26 février 2021 (Index : AFR2537302021), p.13.

⁶ Principes des Nations unies relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions ; Protocole du Minnesota relatif aux enquêtes sur les décès résultant potentiellement d'actes illégaux (2016), Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, New York/Genève, 2017.